

Je voudrais qu'on mette la question aux voix. Je ne veux empêcher personne de prendre la parole, mais pendant les deux ou trois minutes qui nous restent on pourrait se prononcer et la Chambre pourrait prendre une décision. Si d'autres députés veulent étouffer la motion et renier la démocratie, qu'ils le fassent.

**M. B. Keith Penner (Thunder Bay):** Monsieur l'Orateur, je dis à mon collègue le député de Sarnia-Lambton (M. Cullen) que je suis bien moins enthousiaste et moins désireux de participer au débat maintenant que je l'étais à 5 heures. Il est toujours intéressant, quelque peu amusant et parfois triste de participer à ces jeux parlementaires. Toutefois, comme je suis assis dans le déversoir du gouvernement auquel je suis fidèle, j'ai tendance à voir l'ensemble du processus d'une façon un peu plus objective, peut-être, que certains députés.

Les demandes de documents se produisent jour après jour. J'écoute les arguments des deux camps. Je n'ai jamais réellement fait de commentaires sur mes vues personnelles, mais il semble que la fonction du gouvernement est de prendre de nombreuses décisions fort difficiles et bien compliquées.

**M. Howard (Skeena):** J'aimerais qu'il le fasse.

**M. Penner:** Pour prendre ces décisions, il lui faut beaucoup de renseignements. Pour que ces décisions soient sages et profitent au pays, l'information doit être abondante et exacte. Le gouvernement doit choisir dans ce flot d'information ce qu'il lui faut pour agir au sujet de telle ou telle question.

Les oppositionnels veulent obtenir les mêmes renseignements. Il y a cependant une différence. Ils n'ont pas à prendre les décisions de grande portée pour l'ensemble de l'économie ou une partie du pays. Ils n'ont en définitive qu'une décision à prendre. C'est ce qu'ils doivent faire comme parti pour déloger l'administration actuelle et prendre le pouvoir. Ce n'est pas pour les aider à prendre des décisions dans l'intérêt du pays qu'ils réclament constamment des informations du gouvernement, mais pour s'en servir comme propagande politique. C'est leur rôle et leur jeu qui n'est pas celui du gouvernement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. Comme il l'est 6 heures, l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est terminée. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI DE SOUTIEN DE L'EMPLOI

#### MESURE TENDANT À ATTÉNUER LES EFFETS NÉFASTES DES SURTAXES ÉTRANGÈRES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Pepin: Que le bill C-262, loi ayant pour objet de [M. Howard (Skeena).]

soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, et de la motion de M. Saltsman (p. 7633).

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà énuméré plus tôt un certain nombre de cas où la surtaxe des États-Unis toucherait les produits agricoles au Canada. Pour ce qui est de la viande, c'est celle qui est conditionnée qui est la plus lourdement frappée. Ainsi, le droit dans le cas de la saucisse passe de 1.625 cent à 3.25 cents la livre, soit presque un peu plus du double. Quant au fromage évalué à plus de 35 cents la livre, le droit ad valorem passe de 12 à 22 p. 100. Il est inutile, je crois, de m'attarder sur la question ou d'exposer la façon dont cette surtaxe s'applique à tous les produits agricoles. D'après nos derniers renseignements, la surtaxe touchera 63.5 p. 100 des produits agricoles exportés du Canada aux États-Unis, soit les deux tiers de nos expéditions.

Dans ces conditions, ceux qui de ce côté-ci discutent de la proposition à l'étude doivent songer à son efficacité dans une situation qui touche les deux tiers de nos exportations agricoles. Comme je l'ai dit précédemment, exception faite du secteur de la transformation, elle ne vise pas les produits primaires. Il y a ensuite le fait qu'une industrie de fabrication ou de transformation doit exporter au moins 20 p. 100 de sa production totale vers les États-Unis pour pouvoir bénéficier de cette loi. J'ai donc raison de croire que la mesure à l'étude ne saurait s'appliquer à une partie importante de notre production agricole, eu égard au premier producteur et, à mon sens, c'est de lui que nous devrions nous occuper le plus. Je dis cela même s'il se trouve dans ma circonscription une importante usine de transformation qui pourrait être visée par ce bill, suivant qu'elle exporte ou non 20 p. 100 de sa production.

Je me suis entretenu avec le propriétaire d'une fabrique d'outillage léger de Saskatoon, modeste selon les normes ontariennes, construite à partir de zéro. Autant que je sache, le gouvernement ne lui a jamais versé de subvention. Il a monté une industrie et elle a survécu grâce à ses propres efforts; ces dernières années, il a commencé à exporter aux États-Unis. Il a établi un bureau de ventes dans les quelques États voisins du Canada, au sud de la Saskatchewan. Je doute que la mesure à l'étude lui soit d'un grand secours car ses exportations n'atteignent probablement pas les 20 p. 100 de son chiffre d'affaires. Mais il a créé une industrie qui sert l'Ouest du Canada. Quelques-uns de ses produits nous arrivent même dans l'Est lorsque le tarif-marchandises le permet.

Cette mesure bénéficiera-t-elle à ce genre d'entrepreneur, à l'entreprise familiale ou la petite société qui contribue pour beaucoup au mieux-être de la collectivité en termes de placements de capitaux, d'emplois pour les gens, de services et de produits? J'en doute fort. Cela m'inquiète quand je tourne les yeux vers l'Ouest, que je songe à Versatile de Winnipeg, et à Morris Rodweeder de